

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 8 Octobre

Question Internationale

Parmi tous les discours prononcés dimanche, il en est un qui nous a beaucoup frappé et ce n'est pas celui d'un ministre.

C'est celui d'un député, qui ne se pique pas de tendresse pour le ministère ; ce sont ses propres expressions, et qui siège, en effet, sur des bancs où se trouvent ses adversaires les plus décidés.

Nous voulons parler du discours prononcé à l'Estaque par M. Bouge, député de la 2^e circonscription de Marseille. Il s'est exprimé sur le compte des meneurs socialistes avec une franchise d'autant plus louable qu'elle est plus rare.

Dans les congrès socialistes, a-t-il dit, les illuminés sont en petit nombre ; les habiles y sont en grande majorité.

Le moment est venu de détromper le peuple sur ce point, de démasquer, devant lui, ces faux socialistes, de dire aux entrepreneurs habituels des grèves et des misères publiques, qui ne font entendre que des paroles haineuses, qui n'ont à la bouche que le mot de guerre de classes, pour qui tous ceux qui ont l'honnêteté, chaque jour plus rare, de n'être pas publiquement de leur avis, sont des exploiters du peuple, que les exploiters du peuple les plus cyniques, les plus odieux, ce sont eux, eux qui vivent de sa misère, de sa faim, de son désespoir, et quelquefois de son sang.

Ce préambule devait l'amener naturellement à s'occuper du congrès guediste, tenu la semaine dernière à Marseille et M. Bouge n'a pas été tendre pour cette réunion cosmopolite où les Français les plus en vue ont fait si piteuse figure.

A quel moment, s'est-il écrié, les Allemands nous proposent-ils de renoncer à l'Alliance russe ? Au moment même où l'empereur Guillaume demande aux Parlements une augmentation de cent trente mille hommes de l'effectif de son armée, que ces mêmes socialistes allemands voteront sans doute au doigt et à l'œil comme les précédentes, et après que les chefs reconnus du socialisme allemand, comme M. de Wolmar et M. Liebknecht, ont déclaré qu'en cas de guerre en-

tre l'Allemagne et la France, la France trouverait une Allemagne unie, où les socialistes internationaux disparaîtraient pour faire place à des soldats.

M. Liebknecht, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait d'une rétrocession des provinces annexées s'en est tiré en Gascon. Qu'a-t-il répondu ? Aidez-nous à faire triompher les idées de socialisme et nous vous ferons rendre l'Alsace et la Lorraine.

Eh bien ! nous, nous répondons : « Rendez-nous les provinces d'Alsace et de Lorraine et nous ferons, après, du socialisme avec vous. »

Voilà qui est parlé, et il est consolant d'entendre ce langage à Marseille même, car cela prouve que l'auditoire qui a acclamé le prussien Liebknecht ne devait être composé que d'étrangers ou d'imbéciles.

Si les Marseillais en avaient formé la majorité, M. Bouge n'aurait pas cru devoir protester avec autant d'énergie.

C'eût été dommage, en vérité, puisqu'on aurait pu croire en Allemagne que M. Liebknecht nous avait bernés, qu'il était rentré chez lui après avoir fait des dupes ici.

Non, il ne nous a pas trompés. Nous ne nous expliquons pas plus que M. Bouge pourquoi ces apôtres de la révolution sont si hostiles au czar et si respectueux pour l'empereur Guillaume ; pourquoi ils veulent que nous tournions le dos aux Russes, pendant qu'ils nous proposent de tendre la main aux Allemands.

Nous aimons qui nous aime, nous détestons qui nous hait et nous sentons tous que les défaites essuyées il y a 23 ans nous imposent des devoirs de patriotisme plus étroits qu'aux jours de gloire.

Nous savons gré à M. Bouge d'avoir dit tout cela devant les électeurs de la 2^e circonscription de Marseille, alors qu'un autre député, étranger au pays, avait cyniquement ou stupidement acclamé l'Allemagne, sous les yeux de ces mêmes électeurs.

On saura du moins que ce dernier ne constitue qu'une exception inexplicable.

Les Alsaciens-Lorrains habitant Marseille ont tenu, eux aussi, à témoigner de

l'indignation que leur avait causée les séances du congrès Guediste : ils ont voté une adresse dans laquelle ils démasquent Liebknecht et se félicitent de l'entente franco-russe « ce cauchemar des Allemands, ministres, députés ou socialistes. »

C'est, en effet, leur cauchemar, et cette raison suffit pour que nous nous félicitons tous des bons rapports qui se sont établis entre la République française et l'Empire de Russie.

Le rapprochement qui s'est si heureusement effectué, nous laisse, d'ailleurs, une liberté entière au point de vue intérieur.

Nous ne sommes pas forcés d'approuver le système de gouvernement appliqué en Russie et le Czar n'est pas contraint d'admirer les institutions qui nous régissent ; que nous fassions la politique des mains libres ou la politique des mains unies, ce sera toujours et avant tout la politique des mains loyales.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le Choléra

L'état est toujours stationnaire à Paris et dans la banlieue. Dans la journée de jeudi, il a été enregistré, à Paris, 19 cas nouveaux dont 7 suivis de mort presque immédiate ; dans la banlieue 6 nouveaux cas et 3 décès.

La Course Berlin-Vienne

Vienne, 5 octobre.

Les cavaliers autrichiens ont battu à plate couture leurs collègues de l'armée allemande.

Tandis que le lieutenant Miklos arrivait à Berlin hier matin à 9 h. 35, c'est seulement hier soir, à 7 h. 45, qu'on a vu paraître ici le premier officier allemand. C'était le prince Frédéric-Léopold de Prusse, fils du fameux prince Frédéric-Charles.

Il est arrivé en assez piteux état ; son cheval était entièrement fourbu. Malgré tout, la foule lui a fait une ovation enthousiaste.

Le prince a mis 85 heures 45 minutes 25 secondes, pour parcourir la distance de 700 kilomètres environ qui sépare les deux capitales.

Trois secondes après le prince Frédéric-Lé-

on envoyé à Turin ? Il ne pouvait faire un meilleur choix, monsieur.

Là-dessus, le cauteleux Savoyard, tout en examinant avec soin le brevet royal que lui avait tendu le jeune officier, essaya de le faire parler sur l'objet de sa mission. Mais, si habile qu'il fût, il ne put rien tirer de Marcel, par la raison bien simple que ce dernier, comme nous le savons, n'avait aucune mission, et que le seul motif de son voyage était une affaire de cœur.

Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir du jeune homme, il finit par le congédier, en redoublant d'adroites flatteries et de paroles confites, dont celui-ci, connaissant son duc, ne fut pas la dupe.

A peine Marcel eût-il disparu, que le prince savoyard frappa sur un timbre d'argent.

Cela fit entrer par une tapisserie, d'un pas discret, un personnage à la mine fûtée, au sourire patelin et au geste maniéré, que nos lecteurs connaissent déjà parfaitement.

IV

LE CARNAVAL A TURIN

Ce personnage n'était autre que Mattéo Ruffio, l'aimable Maltais.

— Mattéo ! dit le duc en changeant subitement de manières et en prenant un ton bref et sec. Tu as entendu ?

— Oui, monsignore !

— Ces paroles du Navarrais...

— Délicios !

— Que j'ai donc bien fait de voir ce petit officier.

— Quand moussi de Biron saura ce qu'a dit le

roi, il sera furioso, et se décidera tout à fait.

— C'est ma pensée. Il hésite encore, d'après ce que m'a rapporté le padre Daubigny, qui a vu revenir un de ses émissaires...

— Le frate Gilles arrivé dans la nuit.

— J'attends M. de Laffin, mon homme à moi, et qui ne peut tarder ; mais il ne fera sans doute que confirmer ce que je sais déjà à propos de cette hésitation...

— Qu'un exprès parte dans un quart d'heure, Mattéo.

— Lequel, monsignore ?

— N'importe ! répondit le duc en s'asseyant devant une table surchargée de papiers. Je vais cette fois employer l'écriture secrète convenue. Quelle belle invention que la cryptographie ! César s'en servait déjà de son temps.

— Oune grand politico !

— Je tâche de faire comme lui.

Le Maltais se retirait.

— Mattéo, dit encore le duc en écrivant. Va dire en même temps au comte de Fuentès que je le prie de me venir voir. Il faut que je lui apprenne cette précieuse parole du Navarrais et qu'il en instruisse sa cour.

— Si, monsignore.

Le duc s'était mis à écrire à Biron en caractères cryptographiques, pour lui communiquer les paroles de Henri IV.

Il connaissait tout l'orgueil et l'irascibilité du maréchal qui, en effet, touché en la partie la plus sensible, s'emporta à mille extravagances à la réception de la lettre ducale, et se jeta dès lors à corps perdu dans la conspiration.

Rapportons maintenant ce qui s'était passé à

Legs à l'Institut Pasteur

M. Alberto-Lévy, mort récemment, lègue à l'Académie des sciences une somme de 50,000 fr., tous frais d'actes payés. Les intérêts annuels de ce legs seront attribués à l'Institut Pasteur pour l'étude du microbe de la diphtérie. Le capital en entier sera donné au savant qui trouvera le moyen de prévenir ou de guérir cette maladie qui a enlevé l'enfant du donateur.

Course aux cerfs-volants

Un nouveau genre de sport, très à la mode dans plusieurs villes de Normandie, est la course aux cerfs-volants, *écouffes*, comme on dit dans le pays.

Hier, une course de ce genre a eu lieu à Rouen, sur les hauteurs de la côte Sainte-Catherine. Les cerfs-volants sont construits en toile et en osier ; ils mesurent de huit à douze mètres de haut, sans compter la queue, qui a plus du double. La ficelle qui sert à les tenir mesure jusqu'à 2,000 et 2,500 mètres.

La force attractive d'un pareil engin est con-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 82

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

III

LA TORMENTA DU MONT-CENIS

— Ah ! *per Cristo*, je dis la vérité, et je donnerais je ne sais quoi pour avoir auprès de moi des officiers aussi instruits que vous, et surtout aussi dévoués aux intérêts de leur souverain... Ils sont rares, ceux-là !

— Pas autant que vous le croyez, et je pourrais citer...

— Oui, oui, je sais qu'il en est qui exécuteraient au péril de leur vie le moindre des ordres de leur maître. Hé ! s'il eût pris envie au roi, comme on me le disait, de me faire passer de vie à trépas, le baron de Sax, comme M. le comte de Praslin, qui m'ont reconduit jusqu'à la frontière de mes Etats, n'eussent pas hésité à...

— Ah ! monseigneur, jamais Sa Majesté n'y a songé.

— J'eus néanmoins grande joie de me revoir à Bourg.

— Je puis vous affirmer avoir vu le roi offensé de pareils soupçons. « On me veut déshonorer, s'est-il écrié, et j'aimerais mieux avoir perdu ma couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même avec le plus grand de mes ennemis. »

— Vrai ! il a dit cela ?

— Et je me fais honneur, monseigneur, de penser comme lui.

Le duc tendit la main à Marcel avec une franchise.

— Touchez là monsieur, lui dit-il. Vous ne m'en devez que plus cher et plus précieux... Or ça, que dit-on à la cour ? Y voit-on souvent M. de Montmorency, le brave Crillon, le maréchal de Boisdepin, et MM. d'Épernon et Biron, tous si fidèles ?

Marcel savait à quoi s'en tenir sur la fidélité de ces deux derniers, de Biron surtout, et ne put s'empêcher de répliquer :

— Monsieur le duc, il paraît que Sa Majesté n'a pas lieu d'être très satisfait du maréchal.

— Ah ! que lui reproche-t-elle de si grave ? Je serais curieux de le savoir.

— Dernièrement, on me faisait devant le roi l'éloge des belles actions et des grands services de MM. de Biron, père et fils.

« Il est vrai, répondit Sa Majesté, qu'ils m'ont bien servi ; mais, autant j'ai eu de peines à modérer l'ivrognerie du père, autant j'en ai à retenir les boutades du fils, qui prétend qu'à lui seul il m'a conquis ma couronne. »

— Il a dit cela, le roi ! s'écria le duc en riant. Eh bien ! vrai Dieu, il n'a pas eu tort... Et Sa Majesté, paraît-il, vous envoie en mission auprès de

sidérable et il ne faut pas moins de deux et même trois hommes pour le diriger.

Dimanche, le vainqueur s'est élevé à 2,600 mètres, et encore ceux qui le dirigeaient l'ont-ils fait redescendre parce qu'ils n'avaient plus de corde à lui donner.

Peut-être trouvera-t-on un jour l'application de la force attractive des cerfs-volants à un emploi utile; il ne faut pas oublier que c'est avec un cerf-volant que Franklin a procédé à ses premières études sur l'électricité.

Un gros lot

Le gagnant du lot de 100,000 francs du dernier tirage des bons du Crédit foncier est M. Thomas, instituteur à Biard, près de Poitiers.

AU DAHOMEY

Le combat de Dgébé

D'après une dépêche reçue par le Ministre de la Marine et datée du 5 octobre, le colonel Dodds, dans la journée du 4, a rencontré l'armée dahoméenne à deux kilomètres de Dgébé.

La journée du 3 avait été employée à ouvrir une route sous bois, grâce à laquelle la colonne a pu déborder l'ennemi et malgré une brousse épaisse, se déployer avant de recevoir le choc des assaillants.

Un combat très vif s'est engagé et a duré une heure. L'ennemi vigoureusement reçu et repoussé s'est enfui, poursuivi par nos feux.

Quoiqu'il soit impossible de se rendre compte d'une façon complète des pertes de l'ennemi, la recherche des cadavres étant difficile dans la brousse, on a cependant pu compter 200 cadavres, dont 20 amazones, tombées à dix pas de nos lignes et on a ramassé 200 fusils à tir rapide.

Après quelques heures de repos, la colonne a repris sa marche et prenait position le soir près du village de Pagnessa.

La manœuvre du 4 a aussi permis au colonel Dodds de tourner et de faire tomber les lignes de défense très fortes accumulées autour de Tohoué et de Poguesssa.

Nos pertes sont de 8 tués, 5 européens et 3 tirailleurs sénégalais; nous avons 33 blessés, 20 européens et 13 indigènes.

Victoire de Poguesssa

Kotonou, 7 octobre.

Voici quelques détails sur le combat de Poguesssa :

C'est à huit heures du matin que la colonne du colonel Dodds a rencontré les Dahoméens. Ces derniers, commandés par Béhanzin en personne, traînaient avec eux un groupe de dix canons; ils se sont jetés avec fureur sur notre ligne de tirailleurs et ont fait un véritable prodige; les amazones surtout ont été magnifiques de bravoure.

Mais après trois heures d'une lutte acharnée, Béhanzin a donné le signal de la retraite, incapable de résister plus longtemps aux efforts bien dirigés de nos troupes.

Nous avons malheureusement à enregistrer la mort du capitaine Belamy, de l'infanterie de marine, et du lieutenant Amelot.

Parmi les blessés se trouve le commandant Lasserre et les lieutenants Ferradini et Bosano, tous les trois grièvement atteints.

Notre succès est dû à la supériorité de notre

tir, à l'énergie du colonel Dodds et à la vaillance de nos troupes. Ce succès est d'autant plus remarquable que les Dahoméens étaient plus de 10,000. Leur retraite a été absolument désordonnée; ils ont perdu environ 2,000 des leurs.

Les îles Glorieuses

Voici le texte du document envoyé au ministère de la marine et des colonies concernant la prise de possession des îles Glorieuses, du Lise et des Roches-Vertes, situées dans l'océan Indien.

Je soussigné, E. Richard, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, chef de la division navale de l'océan Indien, en vertu des instructions par moi reçues, j'ai, ce jourd'hui, 23 août 1892, à 9 heures du matin, pris possession, au nom de la France, des îles Glorieuses, situées par L 11°30 sud et G 45° du méridien de Paris.

Ces îles comprennent : l'île Glorieuse, l'île du Lise, les Roches-Vertes.

La prise de possession a eu lieu devant les officiers de l'état-major, du chef de division, les officiers et aspirants du *Primauguet* ci-après dénommés : Aubin, lieutenant de vaisseau, adjudant de division; G. Margier, sous-commissaire de la marine, sous-commissaire de division; Alix, médecin de 1^{re} classe, médecin de division; Le Troadec, lieutenant de vaisseau; Jeuneu, enseigne de vaisseau; Eglument, médecin principal; Plaus, Guy, Truc, Mignon, aspirants de 1^{re} classe.

Une section de la compagnie de débarquement étant sous les armes, le pavillon français a été arboré devant les habitants de l'île, employés et serviteurs de M. Caltaux, actuellement disparu, concessionnaire des îles Glorieuses.

Une garde de pavillon, composée du quartier-maître de canonage, Jules-Antoine Revelly, inscrit à Brest, n° 4,121, n° 8,241, et du matelot malgache Bomba, inscrit à Sainte-Marie sous le n° 1,274, a été provisoirement constituée.

Le pavillon français, arboré, a été salué de 21 coups de canon par le *Primauguet*.

Le procès-verbal, lu devant les habitants rassemblés, parlant tous le français, mais ne sachant signer, a été signé, pour faire foi, par les officiers et aspirants sus-mentionnés.

Mignon, Truc, Guy, Plaus, Eglument, Jeuneu, Le Troadec, Alix, G. Margier, Aubin.

E. RICHARD.

Grève de Carmaux

Carmaux, 5 octobre.

Cette nuit, les grévistes ont continué leurs patrouilles.

Un nommé Garric, mineur non syndiqué, a été assailli à coups de pierres. Sa femme fut atteinte à la nuque. Garric s'empara d'une hache et put tenir tête à la foule des assaillants.

Les gendarmes sont intervenus et ont dressé procès-verbal contre un individu qui jetait des pierres.

Carmaux, 5 octobre.

Le comité de répartition des secours a enregistré aujourd'hui quatre cent vingt nouvelles demandes, ce qui, avec la journée d'hier, forme un total de 520. Depuis hier, cent soixante-cinq demandes ont été adressées à la commission qui siège dans la commune de Blaye. Il manque le chiffre de la commune de Saint-Benoît.

Le préfet du Tarn est venu conférer cette

veille entre le lansquenet Claude le Lorrain et le père Daubigny.

De même que le comte de Fuentès, qui avait pris pour prétexte l'ouverture du carnaval pour quitter le Milanaïs et venir voir le duc à Turin, le père Daubigny avait été appelé dans la capitale par les réjouissances annoncées, et qui devait avoir cette année l'attrait de nouveauté, ainsi qu'on le verra un peu plus loin.

Dès son arrivée, Claude le Lorrain s'était rendu au Gesù. D'jà, à cette époque, on donnait ce nom aux lieux de réunion et aux maisons des jésuites.

La maison que possédait la Compagnie à Turin, était le couvent de Saint-François de Paule. On l'appelait le Collège des provinces.

Le lansquenet rencontra devant le Gesù notre Maltais tout habillé de noir et de rouge, c'est-à-dire que son pourpoint et ses chausses étaient noirs, mais que ses bas étaient d'un rouge éclatant ainsi que les bouffants de ses crevés, qui ressemblaient ainsi à de larges tâches de sang.

Des nœuds écarlates ornaient également sa cape noire.

Il était coquet, notre Maltais, et judicieux dans le choix des couleurs qui devaient répondre aux fonctions qu'il remplissait. Son costume, du reste, était tout neuf.

— Hé ! c'est vous, moussi le lansquenet ! dit-il au soudard en l'apercevant. Ze ne vous ai pas souvent revu depuis l'enlèvement de cette *signorina* de Paris, enlèvement dont la cause m'a toujours ézappé.

— Mais oui, c'est moi, seigneur Ruffio, et le révérend père Daubigny, qui m'emploie à des se-

crets que nul affidé n'a jamais pu deviner... Mais comme vous êtes beau ! Je ne vous ai pas encore vu aussi pimpant.

— Que voulez-vous, mon cer, il faut bien honorer son auguste maître et porter un habillement en tout point d'accord avec mes nouvelles çarzes.

— Et quelles sont ces charges que vous remplissez, seigneur Ruffio ?

— Les *onorabili* fonctions que m'a confiées notre bien-aimé *duca* sont délicates, mon cer, et, de plus, de diverse nature.

— Vous en avez donc plusieurs ?

— Hé ! oui, ze cumule, répondit le Maltais en prenant un petit air de fatuité et d'importance.

— Ah ! vous cumulez ? Peut-on vous demander en quoi consiste ce cumul, et pourquoi ce blanc et ce rouge ?

— *Primo*, mon cer, ze suis le confident de *monsignore* le *duca*, et en cette qualité ze transmets le moindre de ses ordres. Ze l'ai bien servi dèzà, en toute occasion !

En ce cas, vous devriez porter les couleurs de sa maison !

— Attendez donc. *Secondo*, ze suis *cancellière* près le *tribunale*.

— Voilà pour le noir.

— *Terzo*, z'inspecte les prisons.

— Toujours le noir.

— *Quarto*, ze commande la poriza et les sbires de *monsignore* le *duca*.

— Diable ! Voilà du cumul, en effet. Mais le rouge !

— Enfin, *quinto*, z'exerce les fonctions de *carnefice*, de *boia*, toujours de *monsignore*.

après-midi avec M. Dietze, commissaire spécial.

La Compagnie déclare avoir reçu environ deux cent cinquante demandes écrites de reprise du travail. Elle dit que, si d'autres demandes ne se sont pas produites, c'est que la plupart des ouvriers redoutent les représailles de leurs camarades.

Les émoluments et rentes du citoyen Calvignac

L'Union républicaine d'Albi nous fournit des renseignements très curieux et fort édifiants sur la situation matérielle du malheureux prolétaire Calvignac. Notre confrère affirme qu'il a recueilli sur place les informations qu'il donne.

Le citoyen Calvignac, à raison de 12 mois de 25 jours de travail à 4 fr. 25 l'un, avait à la mine un traitement de 1,275 fr. par an.

On doit supposer, d'après tout ce qu'on a entendu et vu à Carmaux, que le pauvre diable est aujourd'hui réduit à l'indigence ! C'est une légère erreur : il gagne, à l'heure actuelle, 3,160 fr., c'est-à-dire 1,885 fr. de plus qu'il ne gagnait quand il travaillait dans les ateliers de Carmaux.

Voici comment il gagne ces 3,160 fr. :

Il s'est fait allouer à la mairie 2,550 fr.

Il reçoit pour frais de représentation 300 fr.

Il touche de la chambre syndicale, pour sa femme (qui doit balayer la salle, la cour et les communs) et pour lui 360 fr.

Est-ce tout ? Non, l'Union républicaine d'Albi affirme que le pauvre prolétaire Calvignac jouit du revenu d'une fortune de 60,000 fr. provenant de deux héritages, l'un de 50,000 fr. et l'autre de 10,000 fr., lesquels 60,000 fr. à 3,50 0/0 donnent un revenu de 2,100 fr.

De sorte que, si ce dernier renseignement est exact, le pauvre homme, aujourd'hui qu'il est privé de son salaire des établissements de Carmaux, jouit d'émoluments annuels ou rentes s'élevant à la somme respectable de 5,260 francs.

C'est pour ce personnage que des centaines de familles d'ouvriers souffrent toutes les privations et endurent la faim ! Et il est le premier à dénoncer les « exploités » du pauvre peuple.

Tirage financier

Paris, 5 octobre.

Voici les tirages financiers qui ont eu lieu aujourd'hui :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 1878

Le numéro 504,132 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 241, 274 par 50,000 francs.

Les deux numéros suivants chacun par 10,000 francs : 548,821 et 573,492.

Les trente numéros suivants par 1,000 francs : 542,954 59,023 330,436 195,247 270,626 15,201 363,122 453,264 240,449 614,658 5,131 273,656 320,007 24,872 376,734 259,704 612,273 423,917 496,133 376,707 75,591 174,614 534,780 265,696 47,330 284,859 327,640 12,836 500,242 246,013

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 1880

Le numéro 725,117 gagne 100,000 fr. ; le numéro 867,066, 25,000 fr. ; les six numéros suivants, chacun 5,000 fr. :

Le lansquenet recula cette fois.

— Vous êtes le bourreau, s'écria-t-il.

— Ah ! mon cer, ne vous en effrayez point. Cette *onorabilissime* çarze, que z'ai dèzà remplie zadis, ze m'en acquitte si habilement, si *destramente*, et en même temps si agréablement pour le *patiente*, que c'est oune plaisir pour lui.

Et si par hasard, mon cer *amico*, votre bonne fortune vous envoyait entre mes mains, d'avance, soyez sûr que tout se passerait entre nous, pourvu que vous vous y prêtiez un peu, de la façon la plus *gratamenta*... Vous verrez après-demain, du reste : le *carnevale* doit, comme à Rome, commencer par une petite exécution.

— Grand merci, seigneur. J'espère bien n'avoir pas besoin de vos bons offices.

— Oh ! il n'y a pas de quoi, ze vous zure : ze le ferais en conscience. Et voilà pourquoi il y a un peu de rouze dans mon *abito*.

— Je comprends parfaitement. Mais souffrez, seigneur, que je vous quitte.

— Vous allez voir le *padre* Daubigny, ze gaze ?...

— Vous l'avez deviné !

— Hé ! ze me rendais moi-même auprès de lui. Nous ferons chemin ensemble, si vous le voulez bien.

Claude le Lorrain se garda bien de refuser et de montrer la moindre répugnance envers un si important personnage, dont le langage doucereux avait quelque chose d'affreusement sinistre.

Mais tout lansquenet et routier qu'il fût, il ne pût s'empêcher de frissonner en marchant à côté de ce singulier fonctionnaire.

— Qu'y a-t-il ? demanda vivement Daubigny

293,676	867,613	134,247	516,230	154,082
152,947 ; les quarante-cinq	numéros suivants,			
chacun 1,000 fr. :				
582,806	145,419	487,108	822,223	317,471
943,223	220,731	501,716	220,333	766,248
170,079	159,919	292,849	819,595	731,286
508,049	663,267	946,154	451,488	382,242
242,345	534,400	376,301	547,624	43,623
151,325	631,888	797,796	593,832	237,482
898,404	499,535	750,411	876,070	205,847
225,073	562,953	79,460	497,525	949,523
666,164	194,168	615,119	869,299	555,687

OBLIGATIONS COMMUNALES DE 1879

Le numéro 78,851 gagne 100,000 fr. ; le numéro 470,994, 25,000 fr.

Les numéros suivants chacun 1,000 fr.

821,895	480,398	576,311	990,080	484,885
827,208	356,373	428,669	717,719	714,642
627,720	765,150	807,255	56,949	331,916
979,038	998,333	338,698	978,797	244,777
598,534	991,290	739,211	497,447	353,634
88,816	146,547	888,898	662,999	778,006
897,180	4,457	193,838	417,758	447,256
53,328	861,815	248,963	619,730	126,077
980,107	869,113	554,944	276,712	765,830

OBLIGATIONS COMMUNALES DE 400 FRANCS 1891

Le numéro 450,920 gagne 100,000 fr. ; le numéro 160,978, 10,000 fr. ; le numéro 351,206, 5,000 fr. ; les vingt numéros suivants, chacun, 1,000 fr.

138,303	872,880	767,875	307,542	948,440
369,736	538,029	722,510	514,443	628,048
685,914	614,796	401,262	637,991	506,099
654,134	660,594	615,716	822,397	952,263

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Contributions indirectes

Par décret, M. de Somer, directeur de 3^e classe des contributions indirectes à Limoges (Haute-Vienne), est nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Vénard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nos compatriotes

M. André Pillat, préposé à Bordeaux, vient d'être nommé, par décision du directeur des contributions indirectes, dans les brigades de surveillance à Toulouse.

Toute nos félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'académie, M. Dufour, Paul, instituteur adjoint titulaire à Mostaganem (Algérie), est nommé instituteur public à Labastide-Murat, en remplacement de M. Bélibio, Léopold, appelé en Algérie.

Comité d'études contre le phylloxéra

Le 15 octobre, le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra se réunira dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture.

Examen du brevet élémentaire

15 candidats inscrits ; 10 admissibles.

MM. Albané Bousquet ; Baptiste ; Bousquet Ferdinand ; Colasseau ; Dellac ; Feyt ; Jouffreau ; Laporte ; Momméja ; Petit.

en apercevant son émissaire, tandis que le *signor* Ruffio se perdait en salutations devant le révérend père. Qui a passé la frontière ?

— L'officier du roi, M. de Fontaine, avec son géant Michel et un gros capitaine de reitre, répondit le soudard.

— Quand ?

— Ils ont dû franchir le mont Genis aujourd'hui.

— En ce cas, ils seront ici demain.

— Je les ai devancés, et j'avais une telle hâte de vous en prévenir à temps, mon père, que j'ai laissé frère Gilles derrière moi dans les neiges.

— Ah ! tu as vu frère Gilles.

— Il arrivera sans doute cette nuit.

— Que peut venir faire en Piémont cet officier, dit Daubigny en réfléchissant. Aurait-il su ? Par qui ?... Mattéo, le duc est-il visible ?

— Pour vous touzours, *reverendissime padre*.

— Je vais le prier de faire arrêter ces gens.

— L'officier, repré-nta le lansquenet est porteur d'une commission du Béarnais auprès de l'envoyé français.

— Voilà ce qui le rend inviolable, dit le jésuite avec dépit. Le duc ne voudra jamais... Alors cet officier aurait une mission politique...

Il médita quelques instants, puis s'écria :

— Que ce soit l'amour ou la politique qui l'amène, dans l'un ou l'autre cas, il faut empêcher ces hommes de nuire à mes desseins.

— Que décidez-vous, mon révérend ?

— Il faut faire disparaître cet officier.

(A suivre).

Démission du maire de Toulouse

A la suite du vote émis par le Conseil municipal et tendant à rétribuer les conseillers, M. Ournac, maire de Toulouse, a donné sa démission et levé la séance.

La proposition de M. Laurens, ouvrant un crédit de quarante-deux mille francs au budget supplémentaire de 1892, à titre d'indemnité aux conseillers municipaux, avait été adoptée par 18 voix contre 8. Il y a eu 3 abstentions.

Exercices d'embarquement

Hier, vers une heure et demie et à 7 heures du soir, le 7^e de ligne et les réservistes du 4^e bataillon qui font en ce moment une période de vingt-huit jours, se sont rendus à la gare pour y opérer des exercices d'embarquement.

Le régiment formait un bataillon sur pied de guerre, sous le commandement de M. le chef de bataillon Recordon.

Les droits d'enregistrement

M. Henri Brisson a terminé le rapport que la commission du budget l'a chargé de préparer sur sa propre proposition relative à la réforme des droits d'enregistrement.

Cette réforme tend à remplacer les droits fixes qui pèsent indistinctement sur toutes les affaires, petites ou grosses, par des droits proportionnels.

Le dégrèvement des droits fixes représente 16 millions : il est compensé par les droits proportionnels pour partie, et, pour le surplus, par l'établissement d'un demi-décime sur toutes les opérations, sauf les ventes et licitations.

La réforme doit être incorporée dans le budget de 1893.

Aspirants au titre d'officier de santé et pharmacien de 2^e classe

Une session d'examen pour le certificat de grammaire exigé des aspirants au grade d'officier de santé et au diplôme de pharmacien de 2^e classe s'ouvrira, à Bordeaux, le jeudi 3 novembre 1892, à 8 heures du matin, au siège de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, place d'Aquitaine.

Les candidats devront adresser à M. le Recteur de l'Académie ou remettre au Secrétariat avant le 29 octobre, terme de rigueur, une demande d'inscription sur papier timbré, écrite toute entière de leur main et légalisée. Ils y joindront leur acte de naissance et un certificat du chef de l'établissement où ils ont fait leurs études, ou à défaut, un certificat de bonne vie et mœurs.

Fièvre Typhoïde

Une épidémie de fièvre typhoïde, encore bénigne mais qui pourrait s'aggraver en la laissant évoluer librement, a fait son apparition dans notre ville depuis plusieurs semaines.

D'après une enquête minutieuse, à laquelle nous nous sommes livré, il existerait, à l'heure présente, une douzaine de cas ; ce n'est pas alarmant, mais c'est suffisant pour faire ouvrir l'œil et prendre les mesures nécessaires.

Les musiques militaires

On lit dans la *Petite République française* : « Il est à peu près certain que le projet de loi portant révision des cadres dont M. de Freycinet poursuit chaque jour l'étude avec les directeurs du ministère de la guerre, comprendra la réorganisation des musiques militaires, qui a déjà provoqué de nombreuses réclamations, et qui donne lieu, depuis le renvoi de la classe, à des vœux très pressants de la part des municipalités de nos villes de garnison.

» On a reconnu qu'il faudrait rétablir les cadres d'autrefois, dans une moindre proportion, mais avec 6 gradés sous-officiers et 8 caporaux, afin de maintenir dans chaque régiment de bons solistes.

» En outre, un supplément de solde serait accordé et l'on autoriserait les engagements de trois ans pour les jeunes gens admis comme élèves-musiciens. »

Congrès National

CONTRE LES COMPAGNIES GAZIÈRES

Il s'organise à Lyon un congrès des consommateurs du gaz de toutes les villes de France.

Le but de ce congrès est d'étudier toutes les questions relatives à l'éclairage public et particulier, afin d'arriver à des conditions meilleures pour les consommateurs.

Le congrès devra, notamment, examiner quels sont les moyens à employer pour obtenir des compagnies gazières une diminution du prix du gaz, en discutant les clauses et conditions des traités existants.

Rixe

Dimanche dernier, trois ouvriers de Cahors, Michel A..., Baptiste D... et D... péchaient à la ligne près de Labéraudie. D'après une version, l'éclusier garde-pêche de Labéraudie, aurait de-

mandé assez brutalement à vérifier les lignes des susdits pêcheurs.

Cette visite ayant eu pour résultat de provoquer une discussion des plus vives sur la question de la ligne flottante et de la ligne de fond, des coups s'en seraient suivis. Le garde-pêche aurait porté la main sur le nommé D..., mais celui-ci, garçon vigoureux, aurait riposté, et, finalement, mit en fort mauvais état l'agent de l'autorité.

De son côté, le garde-pêche blessé prétend que c'est parce qu'il aurait refusé de faire traverser la rivière à D... que ce dernier lui aurait porté des coups.

Espérons que nous ne tarderons pas à connaître la vérité. Une enquête se poursuit en ce moment pour établir les responsabilités de chacun et, comme plusieurs témoins assistaient à la lutte, cette enquête aboutira certainement.

Société agricole du Lot

Dans sa séance du 1^{er} octobre, la Société agricole et industrielle du Lot a décerné les primes suivantes aux lauréats du concours agricole de Figeac :

CONCOURS DE VIGNOBLES

1^{re} Catégorie (3 hectares). — 1^{re} Prime de 300 fr. à M. Pradines, pour son vignoble de Andressac, commune de Cajarc, reconstitué avec des plants américains greffés.

2^e Catégorie (moins de 3 hectares). — 2^e Prime de 200 fr. *ex-æquo* à M. le docteur Romec, propriétaire à Gaillac, commune de Cajarc, pour son vignoble français et franco-américain situé à Gaillac.

M. Antraygues, propriétaire à Camburat, pour son vignoble reconstitué avec plants greffés situé à Camburat.

3^e Prime supplémentaire de 60 fr. à M. Baques, propriétaire à la Tour-Nègre, commune de Figeac, pour son vignoble français conservé sur une étendue de plus de 3 hectares.

PLANTATIONS D'ARBRES FRUITIERS

Prime unique de 60 fr. à M. Calmon Jean, propriétaire au château de Roquefort, commune de Corn, pour sa plantation de pruniers d'ente au nombre de 800 environ.

VIEUX SERVITEURS AGRICOLES

1^{re} Prime de 60 francs à M. Pezet Louis, chez M. Vernhol, propriétaire à Mouret, commune de Lissac, 59 années de services agricoles.

2^e Prime supplémentaire de 30 francs à M. Delpech Louis, chez M^{me} veuve Vignals, à Rudelle, 30 années de services agricoles.

3^e Mention honorable à M. Ciprière François, chez M. Vernhol, propriétaire à Capdenac.

FEMMES. — 1^{re} Prime de 40 fr. à M^{lle} Rauffet Jeanne, chez M. Vallet Louis, propriétaire à Marsal, commune de Figeac, 35 années de services agricoles.

2^e Prime supplémentaire de 20 fr. à M^{lle} Poujade Justine, chez M. Latapie, propriétaire à Assier, 30 années de services agricoles.

3^e Mention honorable à M^{lle} Sourdes Anne, chez M^{me} veuve Austruy, propriétaire à Faycelles.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

INAUDI

Après tout le bruit qu'a fait le nom d'Inaudi dans la presse parisienne, on aurait pu supposer que les places du théâtre de Cahors seraient, pour la soirée de jeudi dernier, plus qu'enlevées, disputées avec acharnement. Encore une fois, les faiseurs de prévisions se seront trompés. Cependant la soirée n'a pas manqué d'attrait. Les tours de prestidigitation de M. Emroff ont été exécutés avec une habileté qui a étonné et charmé les spectateurs, et cette partie de la représentation a été un agréable prologue à l'apparition de l'étonnant calculateur. Rien n'étonne Inaudi ; aucune difficulté ne le rebute : soustraction de 24 chiffres, racines septièmes, opérations simultanées, nombres archimilliardaires, tout cela danse mathématiquement dans son cerveau ; le travail de calcul se fait sans effort et rapidement, pendant qu'Inaudi vous dit le jour de votre naissance et vous explique sa façon de procéder avec tellement de clarté que la tête vous en tourne.

Comme troisième partie, les expériences d'hypnotisme par M. et M^{lle} Emroff, ont terminé comme il convenait une soirée réellement charmante.

Que voulait-on de plus? je l'ignore ; mais tout ce que je sais, c'est que le public n'a pas daigné se souvenir du jour où devait avoir lieu cette intéressante soirée ; et, chose étrange, ce n'étaient pas les secondes, ce n'était pas le parler qui étaient le plus dégaris, c'étaient les premières, les loges et les fauteuils. Ce sont les personnes qui ont les moyens pécuniaires de fréquenter le théâtre, qui boudent aux représentations. Que l'on s'étonne, après cela, que les bonnes troupes et les grands cirques brûlent Cahors sans s'y

arrêter ! Au point de vue artistique le public cadurcien n'est pas civilisé, il est encore à l'état sauvage. Les artistes le traitent comme tel. Quoi de plus juste ?

M. HEYC.

Figeac

Dans la nuit du vendredi au samedi 1^{er} octobre, un vol d'une paire de bœufs avait été commis par un inconnu au préjudice de M. Louis Soullhol, propriétaire à Gagnac, canton de Bretenoux.

Nous apprenons que l'auteur de cette soustraction, le sieur François Mons, âgé de 29 ans, boucher à Montignac (Dordogne), a été arrêté mercredi et écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

Fumel

La foire a été belle, il s'est fait quelques affaires sur les bœufs. Les cours semblent être en hausse.

Les porcs gras se vendaient de 38 à 42 fr. les 50 kilos.

Les petits porcs de 10 à 35 fr. la pièce.

La volaille de 60 à 70 cent. la livre.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Les œufs 75 cent. la douzaine.

Le blé de 17 à 18 fr. l'hect.

Le maïs de 10 à 12 fr. l'hect.

Les noix de 10 à 12 fr.

Puy-l'Evêque

Les bœufs étaient aux cours ordinaires. Les gras se vendaient assez bien.

Les porcs gras se vendaient de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

La volaille de 65 à 70 cent. la livre.

Les oies de 9 à 14 fr. la paire, selon gros-seur.

Les lapins 25 cent. la livre.

Les œufs 70 cent. la douzaine.

Le blé de 14 à 14 fr. 75 les 4/5.

Le maïs de 8 à 10 fr. les 4/5.

Marché aux prunes

Agen, 5 octobre 1892.

La semaine qui vient de commencer s'est ressentie de l'activité des demandes de l'intérieur.

D'autre part, les spéculateurs à la baisse voient s'approcher les dates de livraison et se couvrent, avec empressement, car le découvert est plus important qu'on pouvait le supposer.

C'est ainsi que l'Amérique nous ménage des surprises, dont profitent les propriétaires.

Lundi, à Miramont, il n'y avait que 700 quintaux sur place ; ils ont été enlevés avec entrain et avec hausse de 2 francs, par 50 kilos, sur les cours du dernier marché.

Il ne faudrait pas, cependant, croire que les prix vont sensiblement augmenter, car une grande baisse suit toujours une hausse exagérée.

Les vides du découvert, une fois comblés, on se trouvera en présence de la consommation, et, si elle boude, ce qui est probable, un krach est inévitable.

Voici les prix pratiqués :

40 à 45	110	120 et 125 fr.
50 à 55	65	70
60 à 65	56	58
70 à 75	50	51
80 à 85	45	46
90 à 95	40	41
100 à 105	35	36

Les 50 kilos.

Les communes ont été poussées trop haut la réaction se fait sentir, après 23, 24 et 25 fr. On ne paie, aujourd'hui que 20, 21 et 22 fr. sans empressement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1^{er} au 8 octobre 1892

Naissances

Granion Elisabeth, rue du Lycée, 18.
Subirana Marie, rue Nationale, 24.
Lugon Marguerite, rue de l'Université, 4.

Mariages

Bessac Raymond, coiffeur, et Frécheville Rose.
Rollés Louis, machiniste, et Bourdeau Marie.

Décès

Taride Léonie, 3 ans, rue Rousseau.
Lala Marie, 74 ans, quai de la Verrière, 1.
Mignot Antoinette, 51 ans, rue du Tapis-Vert, 5.
Capy Agathe, 64 ans, V^e Dellard, rue Mascoutou, 3.

ANTIANÉMIQUE

Madame veuve DAVEZAC a l'honneur d'informer les personnes qui ont fait ou qui désiraient faire usage de son **infaillible et inimitable ANTIANÉMIQUE V. DAVEZAC**, que le dépôt qu'elle avait établi à la Pharmacie Barandon, rue St-James, Bordeaux, est supprimé à partir de ce jour. Les demandes doivent être adressées à **TOURNON-D'AGENAIS, où se prépare et s'est toujours uni-quement préparé ce médicament.**

LE POT : 5 fr., envoyé franco contre mandat ou timbres-poste.

Se méfier surtout des contrefaçons sous une dénomination quelconque.

Dernières nouvelles

Obsèques de M. Renan

Les obsèques de M. Renan ont eu lieu suivant le cérémonial indiqué. Aucun incident ne s'est produit.

En route pour Abomey !

Paris, 7 octobre.

Une dépêche particulière de Porto-Novo, datée du 7 octobre, onze heures du matin, annonce que la colonne expéditionnaire marche sur Abomey.

Le service de ravitaillement est assuré.

Promotions de généraux

Officiel. — Les généraux de La Roque et Riff, sont promus divisionnaires.

Les colonels Turet, de la Rochetulon, Legendrand, Briais, Marmet, Tartrot, Bruneau sont promus généraux de brigade.

DERNIÈRE LOCALE

Boursiers

Par décret, en date du 29 septembre 1892, ont été nommés boursiers :

Au lycée de Cahors, Pierre-Paul Talayssac, de Nuzéjols, demi-internat, et Jean-Antoine-Albert Peyrichou, de Cabrerets, demi-internat ; Au collège de Figeac, Jean-Marie Taurand, de Latronquière, demi-internat ; Jean-François-Gabriel Subouroux, demi-pensionnat ; Jean-Edmond-Elie Belargé, de Figeac, demi-pensionnat ; Au collège de jeunes filles de Cahors, Mlles Marie-Jeanne-Lucie Mariès ; Marie Muxart ; Irma-Jeanne-Berthe Feyt ; Fanny-Antoinette Derrupé, externat ; Louise-Marguerite Delsol, demi-internat ; Jeanne-Rosalie-Delphine Caminade, trois quarts internat.

Ont été transférés dans le lycée de Toulouse les boursiers du lycée de Cahors dont les noms suivent : Paul Meulet, Joseph Calmel, Jules Lhoste, Joseph Masson, Louis Cambon, Guillaume Pigner, Léon Vidal.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à *M. Vincent*, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Pitules Suisses. Exigez le timbre de l'état Méfiez-vous des contrefaçons !

REVUE HEBDOMADAIRE

Depuis la liquidation le marché semble éprouver un peu de lassitude.

Il est bien difficile de croire à une baisse sérieuse, car il n'existe pas de motifs de réaction autres que ceux tirés de la situation de place.

Un petit retour en arrière ne peut du reste être que salutaire.

Le 3 0/0 est à 99.50.

Les sociétés de crédit varient peu. Le Foncier est à 1118.75. Le Crédit Lyonnais est à 786.50. La Banque de Paris se négocie à 671.25. La Société Générale est à 481.25 ex-coupon de 6.25. Les bénéfices nets du mois d'août se sont élevés à 311.442.

Nos grands chemins restent bien tenus. Le Lyon est à 1562.50.

Les méridionaux Italiens sont à 618. Ce n'est pas là le cours d'un titre de cet ordre rapportant 36.

Les prévisions de hausse qu'on nous avons signalées sur certaines valeurs se sont déjà en partie réalisées. Les Châlets de commodité sont montés à 687.50. Les obligations de la Cie nationale d'Electricité à 222.50 ex-coupon de 7.50.

Les obligations Jaffa Jérusalem sont à 335. Le bénéfice des acheteurs de la première heure est considérable, mais l'opinion en bourse est que le mouvement ascensionnel est loin d'être terminé sur ces valeurs.

L'action des Cirages Français a donné pour le dernier exercice un dividende de 27.50

Les résultats déjà connus de l'exercice en cours font supposer que la prochaine répartition sera encore plus considérable.

Les obligations des chemins de fer économiques ont toujours un bon courant de demandes.

Les fonds étrangers sont en général un peu moins brillants. On réalise un peu sur l'Italien, mais la situation est toujours bonne et la tendance à la hausse manifeste.

L'Extérieure et le Portugais sont bien tenus.

Le Crédit Algérien, 15 place Vendôme et la Société Générale émettront le 11 octobre 34.682 obligations de l'emprunt 3 0/0 de la ville de Fribourg. Ces obligations émises à 453.50, porteront 45 d'intérêt payable à Paris sans retenue d'aucune sorte et seront remboursables à 500.

Il est à noter que l'emprunt fédéral Suisse récemment émis à 90.50 vaut actuellement 194.50 0/0 soit 472.50 pour une obligation de 500 fr., nominale.

EMPRUNT 3 % DE L'ÉTAT DE FRIBOURG
34.682 Obligations de 500 francs
RAPPORTANT 15 FRANCS, PAYABLES SEMESTRIELLEMENT

Les intérêts et le capital de cet emprunt sont payables sans retenue d'aucune sorte en Suisse, en France et en Alsace-Lorraine. Le produit de l'emprunt est destiné à un emploi essentiellement productif. Les titres sont nominatifs ou au porteur; les dépôts de titres pour transferts ou conversions seront faits à Paris. Ils sont émis à 450 francs l'obligation libérée à la répartition, jouissance 15 octobre 1892.

Souscription le 11 Octobre

A PARIS, au Crédit Algérien et à la Société Générale; dans les DÉPARTEMENTS, dans leurs agences, à la Société Marseillaise, à Marseille, et chez les autres banquiers

SUCRAGE DES VENDANGES

SUCRE cristallisé de Canne, de betterave, massé (dit sucre de maïs), en pains, concassé,

par sacs de 50 kilos. RAISINS de Corinthe. (Expédition minimum : Un wagon au moins). Vente exclusive au Commerce de gros. Demander prix par lettres ou télégrammes à : FREDON, Courrier — Limoges.

Santé à tous, Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé :

LA REVALESCIERE DU BARRY, de Londres.

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipations, toux, asthme, catarrhe, consommation, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi tant de guérisons éclatantes obtenues depuis bientôt un demi-siècle, citons celles, de : M. le curé Compaert : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrance de l'estomac, des nerfs et de faiblesse » ; de M. le curé Boillet : « De trente-six ans d'un asthme étouffant » ; de M^{lle} Gauguelin : « Agée de soixante-treize ans, d'une horrible dyspepsie déjà ancienne » ; chez les religieuses Augustines, à Tours ; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, Sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur Dr. Méd. R. Wurzer, le Dr. Méd. L. Ravaut, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — M^{me} Isabelle de Thésillat, écrit de Faux-la-Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante ; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres traitements et répare les constitutions les plus épuisées. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 20 cent. le repas.

Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — DU BARRY ET C^{ie}. (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carté Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

La petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	85	1125
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h > s.	9 ^h m.	8 ^h > s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	départ. 6 50	6 40	5 26	1 10	8 3
	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
CAZOULÈS.....	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
	arrivée. 8 >	—	—	2 21	8 21
Lamothe-Fénelon.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 34
Nozac.....	8 15	—	—	2 35	8 44
GOURDON.....	8 25	—	—	2 45	8 58
Saint-Clair.....	8 39	8 >	6 38	3 >	9 8
Dégagnac.....	8 49	—	—	3 10	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 1	—	—	3 22	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 33	9 43
Espère.....	9 23	—	—	3 45	9 52
CAHORS.....	9 32	8 41	7 19	3 54	10 3
	arrivée. 9 43	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	départ. 9 58	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 8	—	—	4 47	8 >
Lalbenque.....	10 22	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	10 29	—	—	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	11 2	9 31	8 6	6 11	9 28
	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 25	—
TOULOUSE.....	départ. 12 2	10 23	8 40	7 55	—
	arrivée. 1 32 s.	11 10 s.	9 29	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1138	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h > s.	—	9 ^h 25	6 ^h 0
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 40	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 55	9 17 m.	—	12 27
	départ. 7 >	—	11 5	—	—	12 40
PARIS.....	arrivée. 4 37 m.	—	10 24 m.	—	—	11 38 m.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 43
Mercus. — A.	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douille	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzach.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr' Prayssac	7 27	—	7 >
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 >	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — S.	8 51	8 11 m.	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 40	14 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX. — S.	—	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 40	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr' Prayssac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 34	4 46	10 6
Arrêt Douille	9 36	—	10 11
Mercus.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 38

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 27	5 57
Conduché.....	8 32	13 47	6 9
St-Girg, halte	8 38	13 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Touzac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadoleine.....	9 39	2 23	7 13
CAPDENAC. — A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 ^h 23
Lamadoleine.	7 59	11 54	5 34
Touzac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	13 39	6 6
Calvignac, hal.	8 40	13 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Girg, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 23	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	7 6
Arcambal.....	9 31	2 41	7 6
Cabessut, halte	9 41	2 55	7 16
CAHORS. — A.	9 49	3 34	7 34

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX



Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.